
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 mai 2026 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Madame Danielle MYRAND, Mairesse d'arrondissement
Madame Julie FORGUES, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Christopher LITTLE, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Alexandre HÉROUX, Coordonnateur à la sécurité publique
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Madame Clara MICHAUD, Analyste de dossiers
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement,
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Marie-Claude OUELLET, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations
avec les citoyens
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur du l'aménagement urbain et de la Sécurité publique

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA26 28 059

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève du mardi 5 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Annonces de la mairesse

La mairesse s'adresse aux citoyens en les remerciant d'abord pour la forte participation au conseil d'arrondissement. Elle souligne la qualité du travail accompli par les équipes municipales lors des récentes inondations, en insistant sur leur mobilisation rapide, leur organisation rigoureuse et la coordination des interventions. Elle remercie également les bénévoles pour leur soutien aux résidents touchés et demande à ces derniers de conserver leurs digues jusqu'à nouvel ordre.

Elle informe ensuite la population de travaux à venir sur le boulevard Jacques-Bizard pour l'installation de nouveaux lampadaires, pour une durée d'environ 2 semaines. Elle précise que, malgré des entraves partielles, la circulation sera maintenue dans les deux sens.

Elle souligne aussi le 50^e anniversaire du *Cercle de fermières de L'Île-Bizard*, en mettant en valeur leur contribution à la communauté et l'importance de faire vivre les traditions en créant des liens entre les générations.

Par ailleurs, elle annonce plusieurs activités à venir, dont une séance d'information citoyenne sur le projet d'aménagement du Grand Sentier de l'Ouest et de la Pointe-Théorêt (12 mai), la journée horticole, la publication du journal d'arrondissement, ainsi que des événements communautaires notamment l'ouverture de la saison de soccer et une marche pour la cause de l'Alzheimer.

10 - Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire

M. Alexandre Héroux, coordonnateur de la sécurité publique, explique avoir été très présent sur le terrain, en collaboration avec les équipes municipales, pour rencontrer les citoyens touchés par les inondations. Il rappelle l'importance de laisser les digues en place et dénonce des gestes irresponsables, comme le sabotage de pompes ou leur arrêt en raison du bruit, qui peuvent aggraver les situations d'inondation dans les résidences. Il souligne que ces actes entraînent des conséquences importantes pour les citoyens et demande à la population de signaler toute activité suspecte aux autorités.

Par ailleurs, il aborde l'utilisation inadéquate des infrastructures sportives, notamment les terrains synthétiques et gazonnés, qui sont endommagés par l'usage de vélos et de trottinettes motorisés. Il insiste sur le respect des règlements afin de préserver ces installations et permettre à tous, en particulier aux jeunes, de continuer à pratiquer leurs activités sportives.

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 41

Questions sur place :

Isabelle Turgeon et Jessica Chmiel	Règlement sur la propreté et les nuisances – Terrain non entretenu
Patricia Lapointe	Marche sur le pont côté ouest
Sue Stacho	Grand Parc de l'Ouest
Marie-Chantal Scholl	Grand Parc de l'Ouest
Serge Gagné	Collecte de déchets dangereux

Questions écrites :

Edward Bassily	Intérêt pour l'achat de la maison au 15 800, boul. Gouin Ouest
Éric Schild	Réfection de la rue Jean-Baptiste - Infrastructures

Fin : 20 h 04

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 20 h 04

Christopher Little Distance importante entre l'écocentre et l'arrondissement – Collecte de déchets dangereux

Richard Bélanger Inondations

Fin : 20 h 05

CA26 28 060

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 7 avril 2026.

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 7 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1269350006

CA26 28 061

Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 17 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.08 1269350007

CA26 28 062

Accorder un contrat à A.J. Théorêt entrepreneur électricien inc., pour l'entretien des systèmes électriques et des composantes des lumières de rues, des feux de circulation et des bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une période de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 257 256.56 \$ - Appel d'offres public 26-21315 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

1. d'accorder un contrat à A.J. Théorêt entrepreneur électricien inc., pour l'entretien des systèmes électriques et des composantes des lumières de rues, des feux de circulation et des bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une période de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois – Dépense totale de 257 256,56 \$ - Appel d'offres public 26-21315 (3 soumissionnaires);
2. de procéder à une évaluation du rendement de A.J. Théorêt entrepreneur électricien inc.;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1265880006

CA26 28 063

Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour effectuer des travaux d'entretien et de réfection des terrains sportifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève pour un an (2026) - Dépense totale de 59 404,41 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

1. D'accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour effectuer des travaux d'entretien et de réfection des terrains sportifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour un an (2026) - Dépense totale de 59 404,41 \$, taxes incluses;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1265880007

CA26 28 064

Conclure une entente-cadre avec MLC Associés inc. pour des services professionnels en conception et surveillance des travaux pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève, pour une période de 2 ans, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune (Montant estimé de l'entente : 931 947,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (2026-04)) - (8 soumissionnaires).

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. d'accorder au soumissionnaire MLC Associés inc, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des services professionnels en conception et surveillance des travaux pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une période de 2 ans, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune (Montant estimé de l'entente : 931 947,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (2026-04)) - (8 soumissionnaires);
2. de procéder une évaluation de rendement du fournisseur MLC Associés inc.;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1260543002

CA26 28 065

Demander au ministre des Affaires municipales une prolongation de délai supplémentaire de 6 mois destinés à permettre à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève d'adopter ses règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

1. D'adresser une demande de prolongation de délai supplémentaire de 6 mois au ministre des Affaires municipales afin que l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève adopte ses règlements de concordance au plan d'urbanisme et de mobilité ;
2. D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à transmettre, au ministre des Affaires municipales, la résolution du conseil d'arrondissement, ainsi que la documentation justificative produite conformément à la *Politique de prolongation des délais en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1267905003

CA26 28 066

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 mars 2026, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

Il est recommandé :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 mars 2026, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1269350008

CA26 28 067

Approuver la demande de reconnaissance d'un organisme à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'approuver la demande de reconnaissance d'un organisme à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1260392002

CA26 28 068

Appuyer le dépôt du projet de réfection des deux tiers de la toiture du bâtiment qui abrite la patinoire, le gymnase et les salles polyvalentes du Complexe sportif Saint-Raphaël (750, boul. Jacques-Bizard, Qc, H9C 2Y2), ainsi que l'acquisition et l'installation de deux paniers de basketball électriques et fixes dans le gymnase du centre afin que ce dernier puisse déposer une demande d'aide financière au gouvernement du Québec dans le cadre de l'appel à projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, volet 1.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

- D'appuyer le projet de mise aux normes du Complexe Sportif Saint-Raphaël, de la toiture et d'installation de nouveaux paniers de basket-ball;
- D'appuyer le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, volet 1 (PAFIRSPA) du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1264364018

CA26 28 069

Prolonger d'une année supplémentaire, soit pour l'année 2026 (1er janvier au 31 décembre 2026), le projet "Travail de rue et animation AJOI à L'ÎBSG", accorder une contribution financière totalisant la somme de 40 000 \$ non taxable, en provenance du budget dédié pour le programme Prévention Montréal à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à l'organisme Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île et approuver le projet de convention à cet effet.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

1. D'accorder une contribution financière totalisant la somme de 40 000 \$, non taxable à l'organisme Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île pour l'année 2026;
2. D'approuver la signature de la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île à cet effet.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1260392003

CA26 28 070

Octroyer un montant de 11 050,00 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes de l'arrondissement à treize (13) OBNL, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Le conseiller d'arrondissement, monsieur Alain Wilson, déclare avoir un intérêt dans ce dossier, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par Julie FORGUES

Et résolu :

1. D'octroyer un montant non récurrent de 11 050 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes de l'arrondissement à treize (13) OBNL, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève:
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

30.06 1264364016

CA26 28 071

Autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de la glace, du gymnase et des salles pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027, pour un montant mensuel ajusté à l'IPC de 76 889,45 \$ taxes incluses (922 673,42 \$ annuellement).

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

- D'autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de la glace, de gymnase et de salles pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027, pour un montant mensuel ajusté à l'IPC de 76 889,45 \$ taxes incluses (922 673,42 \$ annuellement).

- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.07 1264364017

CA26 28 072

Adopter le Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) - CA28 0088-2.

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Danielle Myrand de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) - CA28 0088-2, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.01 1262714005

CA26 28 073

Règlement numéro CA28 0023-53 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de permettre la classe d'usage « R4 Multifamiliale, catégorie B » permettant les bâtiments de 7 logements et plus à la grille des usages et normes de la zone C2-334.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement Richard Bélanger et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève afin de permettre la classe d'usage « R4 – Multifamiliale, catégorie B », autorisant les bâtiments de sept (7) logements et plus, à la grille des usages et normes de la zone C2-334.

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro CA28 0023-53 modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève afin de permettre la classe d'usage « R4 - Multifamiliale, catégorie B », autorisant les bâtiments de sept (7) logements et plus, à la grille des usages et normes de la zone C2-334.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1269606005

CA26 28 074

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 164, croissant Cardinal correspondant au lot numéro 4 588 971 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Julie FORGUES

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 164, croissant Cardinal correspondant au lot numéro 4 588 971 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1269606004

CA26 28 075

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 11, avenue des Cèdres correspondant aux lot numéro 6 412 536 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Julie FORGUES

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 11, avenue des Cèdres correspondant aux lots numéro 6 412 536 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes :

- Qu'aucun arbre ne soit coupé dans l'emprise publique, sauf les deux arbres (no. 89 et no. 90) situés dans l'allée d'accès projetée;
- Que les 78 arbres de conservation identifiés dans le rapport forestier de Xylème inc., et ajusté par la Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique, soient préservés;
- Qu'aucun remblai ou déblai ne soit autorisé à l'extérieur des aires de construction (maison, aire de stationnement et bâtiments ou équipements accessoires), sauf ce qui est présenté au plan de remblais et déblais;
- Que les huit (8) arbres abattus dans le périmètre du talus soient remplacés par huit (8) arbres indigènes d'un diamètre minimal de 10 cm, mesuré à 1,3 m du sol. Ces arbres devront être plantés dans le périmètre des travaux de déblai, dans le délai prévu pour les aménagements extérieurs;
- Qu'une bande végétale de conservation d'une largeur minimale de deux (2) mètres, constituée des trois (3) strates végétales existantes, soit préservée dans la cour latérale droite, sur toute la longueur du chemin Dutour;
- Qu'une clôture de protection soit installée et maintenue afin de préserver la bande végétale de conservation, et ce, durant toute la durée des travaux de construction;
- Qu'un dépôt de garantie correspondant à 4 % de la valeur du projet inscrit au permis soit déposé afin d'assurer le respect des conditions et des plans de construction.
- Le dépôt sera remboursé lorsque tout l'aménagement extérieur sera terminé ainsi que tout l'extérieur de la résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1269606003

CA26 28 076

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation extérieure d'une maison patrimoniale à l'adresse sise au 15 844, rue de la Caserne composée du lot no 1 843 739 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Julie FORGUES

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la rénovation extérieure d'une maison patrimoniale à l'adresse sise au 15 844, rue de la Caserne composée du lot no 1 843 739 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes :

QUE les deux (2) nouvelles fenêtres soient à six (6) carreaux sur l'ensemble du vitrage;
QUE l'escalier extérieur en façade avant principale et le treillis sous la galerie soient remis ou refait à l'identique de la situation de 2022.

Mention spéciale :

Qualité du document remis à la demande de permis.
Qualité des travaux projetés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1267905005

CA26 28 077

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 264, rue Joly composée du lot no 4 589 783 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Julie FORGUES

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 264, rue Joly composée du lot no 4 589 783 du cadastre du Québec sous la condition suivante :

QUE la marge avant soit à 9,3 mètres.

Et sous les matériaux extérieurs suivants :

- Trois (3) parements extérieurs :
 - o Pierre Estate stone de couleur polaire;
 - o Panneaux d'acier architecturaux Moderno de couleur desert et noir fumé;
 - o Revêtement de vinyle de couleur blanc neige.
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes de couleur noir.
- Bardeau d'asphalte IKO de couleur bois grange.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1267905004

CA26 28 078

Autoriser l'occupation du domaine public sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 5 mai 2026", jointe au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances applicables.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Julie FORGUES

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 5 mai 2026 », jointe au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1264364015

CA26 28 079

Demander au Directeur de l'état civil de désigner la mairesse d'arrondissement, Danielle Myrand, à titre d'officiante compétente à célébrer des mariages et unions civiles pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ATTENDU que le Code civil du Québec (L.Q., 1991, c. 64) permet de faire la demande pour que soient désignés compétents, pour célébrer des mariages civils et des unions civiles, les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux.

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

de demander au Directeur de l'état civil de désigner la mairesse d'arrondissement, madame Danielle Myrand, à titre de célébrante compétente pour célébrer des mariages ou des unions civiles dans les limites territoriales de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1262714004

Dépôt de documents – MARS 2026

- Rapport mensuel revenus locaux;
- Rapport budgétaire sommaire ;
- Liste des virements budgétaires - PDI;
- Liste des virements budgétaires – Budget de fonctionnement;
- Conciliation – surplus du golf **au 30 avril 2026**

- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA26 28 080

Levée de la séance

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 5 mai 2026 à, 20 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Madame la mairesse d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Danielle MYRAND
Mairesse d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2026.